



Conditions de venue de mon époux

Par Visiteur

Mon amie a la double nationalité hispano-gabonaise et vit en Côte d'Ivoire. Que doit-elle faire pour venir en France en toute légalité?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais avoir des informations complémentaires.

Dans quel but votre amie souhaite venir en France?

Est elle à l'origine de nationalité espagnole ou de nationalité gabonaise?

Cordialement

Par Visiteur

Elle est à l'origine de nationalité espagnole. Elle veut venir en France pour y vivre.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je me permets d'insister sur un point: êtes vous certain que cette eprsonne a toujours la nationalité espagnole car le droit espagnol prévoit que pour les espagnols majeurs résidant habituellement à l'étranger, la perte de la nationalité espagnole a lieu après un délai de trois ans suivant l'acquisition volontaire d'une autre nationalité, ou dès la date de la majorité s'il y a eu, depuis celle-ci, une utilisation exclusive de la nationalité étrangère acquise pendant la minorité.

Cordialement